# SSI Régime obligatoire des professions paramédicales non réglementées: sophrologues, étiopathes, prothésistes dentaires, opticiens, ambulanciers, esthéticiens

## L'INCAPACITÉ

### IJ Arrêt de travail

**Par la CPAM du 4ème au 364ème jour**

Si le Revenu Annuel Moyen (RAM) d'activité est inférieur à 4 383,20 € : pas d'indemnisation.

Si le RAM d'activité est supérieur à 4 383,20 € :
1/730ème de la moyenne des 3 derniers revenus déclarés.
Minimum: 6,00 €/jour - Maximum: 64,52 €/jour
La franchise est réduite à 3 jours en cas d'hospitalisation.

Cas particulier des auto-entrepreneurs:
Le RAM retenu est le CA annuel diminué de l'abattement forfaitaire:
71 % pour les BIC Vente des Biens
50 % pour les BIC Prestations de Services
34 % pour les BNC

**Par la CPAM du 365ème au 1 095ème jour**

Non couvert par le régime.
Exception: en cas d'ALD, la durée est portée à 1 095 jours.

---

## L'INVALIDITÉ

### Invalidité partielle

**À partir de 66 % d'invalidité**

30 % du RAM des 10 meilleures années.
Minimum: 517,21 €/mois - Maximum: 1 177,50 €/mois

# SSI Régime obligatoire des professions paramédicales non réglementées: sophrologues, étiopathes, prothésistes dentaires, opticiens, ambulanciers, esthéticiens

## L'INVALIDITÉ

### Invalidité totale

**À partir de 100 % d'invalidité**

50 % du RAM des 10 meilleures années.
Minimum: 728,69 €/mois - Maximum: 1 962,50 €/mois

**Majoration pour Tierce Personne**

1 266,60 €/mois sous conditions

---

## DÉCÈS

### Capital

9 420 €
Versés au conjoint marié ou pacsé non séparé de corps, à défaut aux enfants à charge.

2 355 €/enfant
Versés aux enfants de moins de 16 ans ou de moins de 20 ans si poursuite d'études, sans condition d'âge pour les enfants handicapés.

**L'Assurance Maladie**
De la caisse départementale

MEDELYA ASSURANCES

*Informations non contractuelles susceptibles d'évolution. Ce document ne constitue pas un conseil personnalisé.*
*Propriété exclusive de Medelya Assurances, toute reproduction est interdite sans autorisation. 2025*